

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le trente décembre

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 24 décembre 2020.

**Présents :** Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Patrick CHABAUD, Mme Marie CHARDON, Mr Dominique LAMBERT, Mme Hélène PHELUT, Mr Michel TALY.

**Absents :** Mr Romain DUTUEL, Mr Jean-François GUITTARD, Mr Nicolas MAZEYRAT.

## Ouverture de la séance à 20 h 08

**Monsieur le Maire salue les conseillers présents et les remercie d'assister au dernier conseil de l'année. Il rappelle brièvement les points de l'ordre de jour et le bien fondé de ces subventions aux associations concernées.**

## **Approbation du procès-verbal du conseil du 12 décembre 2020.**

### **1 – DCM 2020/65 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FESTY PICHERANDE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer une subvention à l'association Festy Picherande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 7 000 € à l'association Festy Picherande.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

### **2 – DCM 2020/66 : SUBVENTION AU CLUB DES GENÊTS D'OR.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer une subvention au Club des Genêts d'Or de Picherande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 1 000 € au Club des Genêts d'Or de Picherande.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

### **3 – DCM 2020/67 : SUBVENTION A L'ECOLE DU « BOIS JOLI » DE PICHERANDE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer une subvention à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

### **Pour information :**

La trésorerie du Mont-Dore déménage sur la ville d'Issoire. Conséquence pour la commune : certaines opérations de dépenses ne seront pas réalisées sur l'exercice 2020. Notamment les dépenses liées à la réfection de voirie par l'entreprise RMCL. Elles seront honorées sur l'exercice 2021.

**20 h 40 le Maire clôture la séance et souhaite à chacune et chacun de passer de bonnes fêtes.**